

Créteil, le 24 avril 2020

Réf. : 2020-84

Aux professionnels du tourisme val-de-marnais

Madame, Monsieur,

**Christian FAVIER,**

Président  
du Conseil départemental  
du Val-de-Marne

//HOTEL DU DÉPARTEMENT  
21-29, av. du Général-de-Gaulle  
94054 Créteil cedex  
Tel : +33 1 43 99 70 01  
Fax : +33 1 43 99 70 06  
christian.favier@valdemarne.fr  
www.valdemarne.fr

Nous savons d'ores et déjà que la crise sanitaire aura un impact durable sur l'économie de notre Département. Le secteur du tourisme sera particulièrement affecté et de fortes incertitudes demeurent quant à son avenir.

C'est pourquoi je soutiens la démarche initiée par les acteurs du tourisme, demandant que cette crise soit déclarée catastrophe naturelle. Cette reconnaissance permettrait de mobiliser – aux côtés de l'Etat, des collectivités et des professionnels – le secteur des assurances pour se relever cette crise inédite.

J'ai aussi souhaité que le Conseil départemental puisse apporter, à son échelle, un soutien au secteur touristique notamment aux structures d'hébergement.

Ainsi, une exonération de la taxe additionnelle départementale à la taxe de séjour a été votée le 20 avril lors de la Commission permanente du Département. Cette exonération sera mise en place par le Conseil départemental du Val-de-Marne sur la période du 15 mars au 15 septembre 2020.

Par ailleurs, le Comité Départemental du Tourisme du Val-de-Marne reste mobilisé pour construire et faire connaître, avec vous, une offre de tourisme de proximité pour la saison estivale, adaptée aux futures règles sanitaires post-confinement.

Vous souhaitant la reprise de vos activités dans les meilleures conditions, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Christian FAVIER